



RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00005

Numéro SIREN : 799 274 881

Nom ou dénomination : 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2017 sous le numéro de dépôt 2156

2M

22 JUN 2017

VALENCIENNES (Nord)

635 Avenue René Beth 59690 VIEUX-CONDE

## Liasse 16 IS RN

DGFIP N° 2050-SD 2016

①

## BILAN - ACTIF

Fonctionnaire Agréé par le Ministère de l'Économie et du Développement

Designation de l'entreprise		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois				
2M		1   12				
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent				
635 Avenue René Beth 59690 VIEUX-CONDE		1   12				
Numéro SIRET			Néant <input type="checkbox"/>			
7 9 9 2 7 4 9 8 1 0 0 0 1 7						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
		Exercice N clos le 31/12/2016				
Capital souscrit non appelé (D)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB				
	Frais de développement *	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 762	3 762		
	Fonds commercial (1)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	523	102	421	
	Autres immobilisations corporelles	AT	23 568	3 485	20 082	
Immobilisations en cours	AV	1 660		1 660		
Avances et acomptes	AX					
ACTIF IMMOBILISÉ immobilisations mobilières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU				
	Créances rattachées à des participations	BB				
	Autres titres immobilisés	BD				
	Prêts	BF				
	Autres immobilisations financières *	BH				
TOTAL (II)		BJ	29 513	7 349	22 163	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL			
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et fins	BR			
		Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 360		1 360	
	CRÉANCES	Éléments et comptes rattachés (3) *	BX	169 649		169 649
		Autres créances (3)	BZ	61 580		61 580
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
		Valeurs mobilières de placement (sont actions propres)	CD			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	12 676		12 676	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 602		1 602	
	TOTAL (III)	CJ	246 867		246 867	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Fonds de rattachement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif *	CN					
TOTAL GENERAL (I à VD)		CO	276 380	7 349	269 030	
Renvois : 1) Dont écart au bal		CP		3) Part à plus d'un an	CR	
Cantons de réserve de prévoyance *		Stocks		Créances		

\* Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2012

SAGE Experts-comptables janvier 2016

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Formulaire simplifié de 2016  
du code de commerce

Désignation de l'entreprise		2M		Exercice N	
				Neant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé en numéraire 10 000 €)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des primes pour rachats et congés BI)	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	121 895		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	19 115		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
<b>TOTAL (I)</b>	DL	152 011			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
<b>TOTAL (III)</b>	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 844		
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 762		
	Dettes fiscales et sociales	DY	98 414		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte tenu	Produits constitués d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	117 020			
Écarts de conversion passif *	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	269 030			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1980)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1975)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	117 020			
(5) Dont comptes bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCF	EH				

\* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3912

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaires obligatoires rendus publics à  
l'usage des entreprises

Désignation de l'entreprise

2M

Néant 

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	49 047	EH	911 643	FI	960 690	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	49 047	EK	911 643	FL	960 690	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	13 636	
	Règles sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 124	
	Autres produits (1) (11)					FQ	395	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	975 936	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	342 746	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13 243	
	Salaires et traitements *					FY	453 637	
	Charges sociales (10)					FZ	143 351	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA	2 995
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	955 873		
<b>1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	19 962		
opérations exceptionnelles	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Règles sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	947	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	947		
<b>2 RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(347)		
<b>3 RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	19 115		

© FOF 2015 - Mise à jour 2016 - Tous droits réservés. Version 2016 - Mise à jour 2016 - Version 2016

**④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article R. 238-1 du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise		2M		Nom <input type="checkbox"/>			
				<b>Exercice N</b>			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH			
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	975 836		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	956 720		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	19 116		
<b>RENVOIS</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP		
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX		
	(9)	Dont transferts de charges			AI	1 124	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			AA		
	(12)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives			AG		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			obligatoires		AO
					facultatives		
					Bénéfice (5)		
				Charges exceptionnelles			
				Produits exceptionnels			
				Bénéfice (6)			
				Charges exceptionnelles			
				Produits exceptionnels			
				Bénéfice (7)			
				Charges exceptionnelles			
				Produits exceptionnels			

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

\* Les « plus-values » concernées par cette rubrique sont énumérées dans le point 10.2.33.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2016

Désignation de l'entreprise		2M		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				Consécutives à une réévaluation ou au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	3 762	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ	KR	
		Dont Composants	M3		KS		KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							523	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	4 736	KW	KX	15 948
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique								682
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	8 625	LI	LJ	1 660	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III				LN	15 563	LO	LP	18 813
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T		
	Autres participations			8U		8V	8W		
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV		
	TOTAL IV				LQ		LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	19 325	ØH	ØJ	18 813	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		par bris de devis ou autres hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	3 762	IX
CORPORELLES	Terrains			TP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
			IT		MJ		MK	ML	523
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	MO	20 684
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	MU	2 884
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	8 625	MZ		NA	1 660	NB	1 660
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY	8 625	NG		NH	25 751	NI	25 751
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	ØW		
	Autres participations	IO		ØX		ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés	II		ØB		ØC	ØD		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		ØE		ØF	ØG		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	ØH	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	8 625	ØK		ØL	29 513	ØM	29 513

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-SD bis 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 0 1 1 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2M

Néant:  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2016

Formulaires officiels, article 11 de l'arrêté du 20/03/2015

Désignation de l'entreprise : 2M										Néant <input type="checkbox"/>		
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations / dotations de l'exercice			Diminutions / amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY	EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PF	3 513	PF	243	PG	PH	3 762			
Terrains			PI	PJ		PK		PL				
Constructions			Sur sol propre		PN		PO		PQ			
			Sur sol d'autrui		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			PV	PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA		102		QB	QC		102	
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencement, aménagement divers		QD	252	QE	1 879	QF	2 130		
			Matériel de transport		QH	QI		QJ		QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	689	QM	666	QN	1 355		
			Emballages récupérables et divers		QP	QR		QS		QT		
<b>TOTAL III</b>			QU	942		QV	2 646		QW	3 587		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN	4 454		ØP	2 895		ØQ	7 349		
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
<b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2		N3	N4	N5	N6			
<b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6		P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Sur sol propre		R2		R3	R4	R5	R6			
		Sur sol d'autrui		R8		R9	S1	S2	S3			
Inst. générales, agencement et aménagement divers		S5	S6	S7		S8	S9	T1	T2			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		Inst. techniques matériel et outillage		T4		T5	T6	T7	T8		T9	
		Inst. générales, agencement divers		U2		U3	U4	U5	U6		U7	
		Matériel de transport		U8		V1	V2	V3	V4		V5	
		Mat. bureau et matériel informatique		V6		V7	V8	V9	W1		W3	
Emballages récupérables et divers		W4		W5	W6	W7	W8	W9		X1		
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4		X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>		NI	NJ		NK		NL		NM		NO	
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>		NP	NQ		NR		NS		NT		NU	
<b>Total général, exercice (NP + NQ + NR)</b>		NW		<b>Total général, exercice (NS + NT + NU)</b>		NY		<b>Total général, exercice (NW - NY)</b>		NZ		
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>												
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9	Z8		
Pertes de remboursement des obligations									SP	SR		

\* Des opérations entraînant cette abaissement sont connues dans la mesure n° 2032

SAGE Expert-comptables Janvier 2016

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2016

Formule de déclaration simplifiée S.A.  
au 01/01/2016 - 31/12/2016

Designation de l'entreprise : 2M		Neant <input checked="" type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des réserves initiales et pérennes *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 paragraphes H et CII)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
		6V	6W	6X	6Y
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- dépréciation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à l'ouverture de l'exercice (article 39-1-5° du C.G.1)					10
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnés sur ce tableau mais être ventilés sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.1.					

SAOE Experts-comptables Janvier 2016

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 68.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N°2057-SD 2016

Formulaire obligatoire, article 53 A  
du Code général des impôts.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	169 649		169 649					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	246		245					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	666		666					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	57 711		57 711				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 794		2 794				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	163		163					
	Charges constatées d'avance		VS	1 602		1 602					
	<b>TOTAUX</b>				VT	232 831	VU	232 831	VV		
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 762		22 762						
Personnel et comptes rattachés		8C	34 089		34 089						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 185		42 185						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	929		929					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 211		11 211					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 844		5 844						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>				VY	117 020	VZ	117 020				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Emprunts-comptes janvier 2016



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-ASD 2016

Formule de calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Désignation de l'entreprise : 2M		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le 31/12/2016		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	a réintégrer :		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Paiés sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17	
	Quote-part		Des plus-values nettes par une société de personnes ou un GIE		WL	Des plus-values nettes par une société de personnes ou un GIE		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		18		
			Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-7, 8, 112 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité excédente)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							<b>TOTAL I</b>		
							19 115		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxés, et réintégrés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
				- imposées au taux de 0 %		WH			
				- imposées au taux de 19 %		WP			
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WV			
				- imputées sur les déficits antérieurs		WB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %		16					
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ					
		Régime des sociétés mères et des filiales *		( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
		Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
Majoration d'amortissement *							XD		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Entreprises innovantes (Reprise de déficits antérieurs) (art. 44 septies)		X9	Entreprises innovantes (art. 44 septies)		L2		
		Frais de constitution (art. 44 quater A)		X0	Frais de constitution et de mise en œuvre (art. 44 C)		K3		
		Zones franches urbaines (art. 44 quater B)		XV	Zones franches d'investissement (art. 44 quater C)		1P		
								PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		
							24 840		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables							XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> - BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne X0)							NN		
							5 725		
							5 725		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise <u>2M</u>		Néant: <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	5 725
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	5 725
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis A1, 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	13 543
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU 

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-CSD 2016

Formulaire DGFIP n° 2052 (1)  
12 - Indre général des impôts

Designation de l'entreprise : 2M										Neant <input type="checkbox"/>		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD	91 687				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	121 687		Dividendes		ZE	30 000				
	Prélevements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG						
	<b>TOTAL I</b>	OF	121 687		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	121 687				
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ALIÉNÉS ET CHARGES EXPENSES	- Sous-traitance						YT	77 113				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 9 mois)	J8					XQ	27 940				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 462				
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES						ST	229 230			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	342 746	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	764			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS						9Z	12 479			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	13 243	
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	9 809			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	10 775			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2015) *							OZ	462 789			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ; )							YP	15			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	2,07 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	NP										
									- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de la loi n° 2008-773 du 4 août 2008 relative à la confiance et à la sécurité financière)	Si oui : voir I Si non : 0	ZR	0
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	A						Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
								Plus-values à 10 %	JM		Impôts	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	D						Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
								Plus-values à 10 %	JP		Impôts	JF
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer si société mère, 2 si société filiale	H							N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

SAGE Experts-comptables - janvier 2016

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NO17 pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2016

Formule reg. n° 1494 (art. 1631 A du CGI) (2016) (12/01/2016)

Désignation de l'entreprise : 2M					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés <sup>1</sup>	Valeur d'origine <sup>2</sup>	Valeur nette réévaluée <sup>3</sup>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <sup>4</sup>	Autres amortissements <sup>5</sup>	Valeur résiduelle <sup>6</sup>	
I - Immobilisations <sup>*</sup>						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente <sup>7</sup>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <sup>8</sup>	Court terme <sup>9</sup>	Long terme <sup>10</sup>			Plus-value taxable à 19 % (1) <sup>11</sup>
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations <sup>*</sup>						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, déduite par les lois de 1956, 1968 et 1983, effectivement utilisés	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de brevets d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux (cédés moins de deux ans)					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexée)					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <sup>(A)</sup>						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <sup>(B)</sup>						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <sup>(C)</sup>						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 3952.  
 (1) Les plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 558 ou 56, 598 et 316 F du CGI.

SAGE Expert-comptable Janvier 2016



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2016

Formulaire relatif au régime 51 a  
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise : 2M Nant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 % Moins-values nettes de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées incluses du régime du long terme (art. 219 I a) bis du CGI) (ainsi que celles de la cession de certains titres dont le prix de cession est supérieur à 20,8 M€ (art. 219 I a) bis 2° du CGI)	
---	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme vues au cours des exercices antérieurs présentés relatifs à la clôture de l'exercice	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter <small>col. ⑦ = ② + ③ + ⑥ - ④ - ⑤</small>
		À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a) bis du CGI	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a) bis du CGI	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme vues au cours des exercices antérieurs présentés relatifs à la clôture de l'exercice (autres exercices)	N 1						
	N 2						
	N 3						
	N 4						
	N 5						
	N 6						
	N 7						
	N 8						
	N 9						
	N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme imposables sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a) bis 2° du CGI) pour les exercices antérieurs à compter du 01/01/2015.

\* Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2015

SAGE EXPERTS-COMPTABLES JANVIER 2016

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2016

Formulaire obligatoire  
l'article 53A du Code  
général des Impôts :

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2M		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
taxées à 10 %      taxées à 15 %      taxées à 18 %      taxées à 19 %      taxées à 25 %						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire pour le C.A. (au code-gestion des entreprises)

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Exercice ouvert le		01/12/2015	et clos le		30/11/2016	Durée en nombre de mois		1	2	
<b>I - Production de l'entreprise</b>										
Ventes de marchandises								DA		
Production vendue - Biens								DB		
Production vendue - Services								DC	960 690	
Production stockée								DD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								DE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial								DF	13 636	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun								DH	385	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								DI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								DK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante								DL		
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT		
<b>TOTAL 1</b>								DM	974 711	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers <sup>(1)</sup></b>										
Achats de marchandises (droits de douane compris)								ON		
Variation de stocks (marchandises)								OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)								OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)								OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances								OR	317 293	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun								OV	2	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale								OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.								OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9		
<b>TOTAL 2</b>								OJ	317 295	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>										
Calcul de la Valeur Ajoutée								TOTAL 1 - TOTAL 2	OK	657 416
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>										
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les micro-établissements et sur le 1329)								SA	657 416	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un micro-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.										
MICRO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE								SB	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE								SK	960 690	
Période de référence								SY	0 1 / 1 2 / 2 0 1 5 02 3 0 / 1 1 / 2 0 1 6	
Date de cession								SR	/ /	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels extraits de ces rubriques à pointer.										
1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes DB à DL, DV et OZ des charges de fuelbles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne DE partées en ligne DU.										
2) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.										

SARL Experts-comptables Janvier 2016

Formulaire obligatoire  
(art. 39 de l'ann. III du C.G.I.)

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 30112016

N° SIRET 7 9 9 2 7 4 8 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2M

ADRESSE (voie) 635 Avenue René Beth

CODE POSTAL 59690

VILLE VIEUX-CONDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique MEBZIN Prénom(s) MATTHIAS  
 Nom marital  % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000  
 Naissance: Date 21/12/1974 N° Département 59 Commune SCAIN Pays   
 Adresse : N° 3 Bis Voie Rue Henri Dore  
 Code Postal 59124 Commune ESCAUAIN Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

**2 M**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 635, avenue René Beth**  
**59650 VIEUX CONDE**

**RCS VALENCIENNES 799 274 881**

---

**AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 22 MAI 2017**

**Pour l'exercice clos le 30 NOVEMBRE 2016**

**DEUXIEME RESOLUTION**

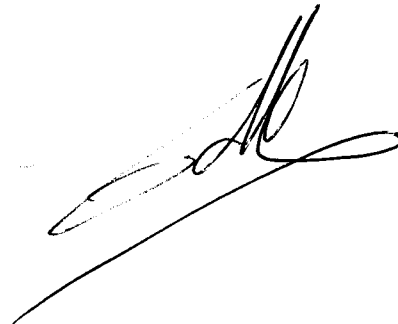
L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2016 font apparaître un résultat bénéficiaire de 19.115,28 euros décide de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des deux premiers exercices sociaux à savoir :

- Exercice clos le 30.11.2014 : aucune distribution de dividendes,
- Exercice clos le 30.11.2015 : un dividende de 30.000 € soit 30 € par titre.

Cette résolution est adoptée.

**Extrait certifié conforme**  
**Matthias MURZIN**  
Associé unique Président



conseils

primAvocat

DOUAI - LILLE

**CORRESPONDANCE**

210, rue François Pilâtre De Rozier  
ZI Douai Dorignies  
59500 Douai  
Tél. 03 27 71 76 00  
Fax 03 27 71 76 01  
www.primavocat.eu

**Franck Spriet**  
Avocat

**Samuel Vanacker**  
Avocat

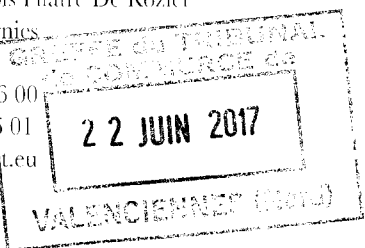
**Anne Sophie Demilly**  
Avocat

**Salvatore Di Prima**  
Juriste

**Elisabeth Legland**  
Juriste

**Monsieur le Greffier**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**5 Place du Commerce**  
**59326 VALENCIENNES**

Douai, le 19 juin 2017



**MW**

**Dossier : 2 M**

**RCS VALENCIENNES 799 274 881**

**Objet : Dépôt des comptes annuels 2016**

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver sous ce pli aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants :

- *un exemplaire des comptes annuels de la société (bilan, compte de résultat) pour l'exercice clos le 30 novembre 2016,*
- *la proposition d'affectation du résultat adoptée par l'associé unique,*

Nous y joignons **un chèque de 45,49 euros** à l'ordre du tribunal de commerce pour le règlement de vos frais et vous saurions gré de nous faire parvenir le récépissé de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments les meilleurs et dévoués.

**S. DI PRIMA**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Di Prima'. The signature is stylized and somewhat abstract, with several loops and a vertical line through the middle.

P.J

**F. SPRIET**